

Permanence de l'écrivain public numérique



Si les démarches administratives se dématérialisent, cette modernisation des services publics n'est pas toujours synonyme de simplification pour les usagers. La Ville s'organise pour vous accompagner.

L'écrivain public numérique aide à remplir des formulaires sur des sites Internet dédiés ou explique la marche à suivre pour créer un compte et naviguer sur les espaces. Ce service offre un accompagnement à toutes les personnes ayant besoin de réaliser des démarches dématérialisées (notamment administratives).

Les horaires et lieux de permanence (hors vacances scolaires) :

- Mardi à la Maison des Dix Arpents (pas tous les mardis, appelez pour confirmer)
 Entre 13h30 et 16h30 (durée 45 minutes)
- Jeudi à la Maison des Services au public Entre 9h30 et 12h (durée 30 minutes)
- Jeudi à la maison de la Challe Entre 14h et 17h (durée 45 minutes)

Infos pratiques

Service pris en charge par la Ville, le CCAS ainsi que par les bailleurs sociaux via la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et l'État via le Contrat de Ville.